

REGLEMENT HAND LOISIR

SAISON 2020/2021



HISTORIQUE :

Création de cette activité lors de la saison 90-91, avec la participation de 5 équipes.

Au fil des années le nombre de licenciés n'a fait que croître.

OBJECTIF :

Conserver l'esprit loisir : Le plaisir de pratiquer, d'avoir une activité physique **en respectant les autres**, (il faut savoir, parfois, se modérer).

Le HAND LOISIR doit rester du HAND LOISIR.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les clubs doivent être affiliés à la F.F.H.B.
 - Les joueurs doivent être licenciés à la F.F.H.B.
 - Type de licence : Uniquement Loisir ou joueur.
- Tout licencié d'un club possédant une licence joueur (plus de 16 ans) F.F.H.B peut participer aux rencontres de Hand loisir, (en respectant l'esprit loisir).
 - Tout joueur suspendu par la F.F.H.B., la Ligue ou le Comité, ne peut participer aux rencontres Hand loisir ni aux rencontres amicales loisir.
 - Un joueur licencié dans un club participant à un championnat organisé par le Comité, la Ligue ou la F.F.H.B., peut aussi pratiquer le Hand loisir dans un autre club de son choix, (même club pour toute la saison).

Pour ce faire, il est "**OBLIGATOIRE**" de remplir et de renvoyer la convention signée des 2 présidents. (Voir annexe jointe). **Vous devrez saisir vous-même les joueurs.**

S'il est fait une feuille de match papier, il faut préciser sur la feuille à côté du numéro de licence le club d'appartenance.

ORGANISATION ET DEROULEMENT D'UN MATCH :

- Conclusion des rencontres : Le club recevant propose une date au club visiteur. Après entente la rencontre se déroule un jour ouvrable après 19h00, (les clubs s'engagent à laisser un créneau disponible à leur équipe loisir).

COMITÉ DE GIRONDE

174, Avenue du Truc - 33700 MERIGNAC

T. +33 (0)5 56 43 09 13 - 6033000@ffhandball.net - www.comite-gironde-handball.fr

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de Gironde sous le n°7581 le 06/07/1964 - SIRET : 380 983 70 00028

- Les conclusions doivent être notifiées **1 mois avant la rencontre.**

1^{er} rappel : Avertissement.

2^{ème} rappel : Sanction financière par conclusion manquante.

- Si une rencontre ne peut se dérouler quelle qu'en soit la raison, **envoyer impérativement un mail à : loisir.handball.33@gmail.com** mettre en copie thierry.legac33112@gmail.com
- **Dans le cas où vous n'utilisez pas la FDME, veuillez avoir toujours avec vous une feuille de match papier, celle-ci est disponible lors de la réunion de rentrée, ainsi qu'une liste avec tous les n° de licences de vos joueurs, cela vous évitera une sanction financière pour mention manquante**
- **14** joueurs peuvent être inscrits sur une feuille de match.
- **Toutes les rencontres "officielles" doivent être jouées avant la dernière journée, (date butoir notifiée sur le calendrier).**
- Périodicité : Selon le nombre d'équipes d'inscrites, (environ toutes les 2 à 3 semaines).
Certaines équipes ne se déplacent pas pour X raisons. En cas de répétitions, des sanctions pourront être prises par le comité de Gironde, (pas de possibilité d'engagement de l'équipe la saison suivante).
- Pas de classement ni de titre de champion, (uniquement le plaisir de jouer). Le résultat de la rencontre importe peu.

Rappel : Les personnes inscrites "uniquement" en tant qu'officiels ne peuvent pas prendre part au jeu sur le terrain.

- L'arbitrage loisir sera assuré par le club recevant, **l'arbitre doit être majeur et avoir une licence joueur ou loisir. Un dirigeant ne peut pas arbitrer une rencontre.**

En aucun cas la rencontre ne peut être arbitrée par **des Arbitres Jeunes.**

- Durée d'un match : 2 X 30 minutes ou 3 X 20 minutes.
- **Présence de 3 joueuses minimum sur l'aire de jeu par équipe durant toute la durée de la rencontre. Cette consigne est impérative. (les équipes peuvent se prêter des joueuses).**
- Feuille de match **OBLIGATOIRE.**

Retour feuille de match papier ou remontée de la FDME dans la semaine qui suit la rencontre.

1^{er} rappel : Avertissement.

2^{ème} rappel : Sanction financière par feuille de match manquante.

**COMITÉ
GIRONDE
FFHANDBALL**



- **Feuille de match papier : Pénalité financière par mention manquante.**
- Vous pouvez si vous le désirez contacter des équipes d'autres poules pour faire des rencontres supplémentaires.

Rappel : Toute rencontre amicale ou tournoi amical doit être obligatoirement déclarés sur Gest'hand, (voir règlement FFHB).

- Les buts féminins comptent doubles y compris les penaltys qui ne peuvent être tirés que par des filles, (faire part de cette règle à son équipe).
- Si exclusion de 2', remplacement immédiat par un autre joueur.
- Un club ne peut engager que 2 équipes au maximum. Pour des équipes supplémentaires, la décision de les accepter appartiendra à la commission Loisir. **Faire des engagements séparés avec chèques séparés.**
- Tout autre cas sera traité par la Commission Loisir.
- **Taille « OBLIGATOIRE » du ballon pour les rencontres loisir : T2.**

Si vous rencontrez des soucis avec Gesthand, (licence non qualifiée, remontée de FDME...) n'attendez pas les mails de relance voire les sanctions, n'hésitez pas à nous communiquer les problèmes rencontrés.

La Commission loisir.

COMITÉ DE GIRONDE

174, Avenue du Truc - 33700 MERIGNAC

T. +33 (0)5 56 43 09 13 - 6033000@ffhandball.net - www.comite-gironde-handball.fr

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de Gironde sous le n°7581 le 06/07/1964 - SIRET : 380 983 70 00028